



Achat chaton chez éleveuse

Par **Patricia83**, le **08/08/2016** à **12:02**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté le 24 juin dernier un chaton persan de 8 semaines à une éleveuse professionnelle. Elle a appelé devant moi son vétérinaire (qui habite à 5mn de chez elle) pour que nous l'emmenions se faire pucer et vacciner. Par contre attendu que j'habite à plus de 3h de route celui-ci lui a indiqué que cela ferait trop pour le chaton. Par conséquent elle m'a dit on annule le véto, je déduis 70€ du prix et vous l'emmènerez chez le vôtre. Je lui ai fait remarquer que le chaton persan était très maigre mais elle m'a rétorqué : il a l'air malade ??? et bien alors ???rnrnLe lundi je l'appelle (car elle m'avait prévenue n'être pas joignable le week end en question)car le chaton pleurait quand il mangeait les croquettes qu'elle m'a fournit en fait ces dents du haut n'étaient pas complètement sorti et il pesait 390g !!!! . Elle a hurlé et m'a intimé l'ordre de lui ramener avec toutes les menaces qui s'en suivent. Je suis allée en urgence 2 fois chez le véto qui l'a trouvé sous-alimenté, mal sevré et dans un grand état de déshydratation. Le lundi suivant je suis allée chez un véto à côté de chez moi car le chaton ne bougeait plus. Il a été hospitalisé pendant une semaine avec des perfusions cutanées car impossible de le perfuser par voies veineuses étant donné son poids !!!!!Même constat, déshydratation, malnutrition, pas de sevrage et doute sur son âge réel !!!rnrnLes 2 véto m'indiquent qu'elle avait interdiction de le vendre non pucé et qu'elle aurait du faire établir un certificat de bonne santé. Je lui réclame la prise en charge des factures d'hospitalisation et son mari et elle m'insulte et se font menaçants. Puis-je avoir un recours contre elle ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/08/2016** à **12:10**

Bonjour,rnrnDe qioi disposez vous comme preuve d'achat ?

Par **Patricia83**, le **12/09/2016** à **13:01**

Bonjour,
Désolée pour le retard pris à vous répondre mais j'étais en vacances.
J'ai un contrat de vente en bonne et due forme indiquant payé par chèque n° xx avec aucun n° de puce, ni mentionné vacciné.
j'ai acheté ce chaton le 24 au soir et il a vu le vétérinaire le 28 juin, le 30 juin et le 2 juillet !
Merci d'avance pour votre retour.
Bien cordialement